



Université  
de Lomé



# RAPPORT D'AUDIT INTERNE

## Période : 01 janvier – 30 juin 2024

Version définitive

Août 2024

## Table des matières

SIGLES .....	3
LETTRE DE TRANSMISSION .....	4
1. INTRODUCTION .....	5
1. OBJECTIFS DE LA MISSION.....	5
2. ETENDU DE NOS TRAVAUX .....	6
3. FAITS MARQUANT DU SEMESTRE .....	6
4. DEROULEMENT DE LA MISSION .....	6
4.1.RLD 6.1: Rapports financiers réguliers.....	6
4.2.RLD 6.2: Contrôle institutionnel de la gestion financière.....	6
4.3.RLD 6.3 Transparence en ligne des dépenses du CEA.....	7
5. CONCLUSION .....	7



## SIGLES

<b>CERSA</b>	:	Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires
<b>ILD</b>	:	Indicateur Lié aux Décaissements
<b>UL</b>	:	Université de Lomé
<b>RLD</b>	:	Résultat Lié aux Décaissements
<b>SGF</b>	:	Spécialiste en Gestion Financière
<b>SPM</b>	:	Spécialiste en Passation de Marchés

## **LETTRE DE TRANSMISSION**

**Lomé, le 12 août 2024**

***Monsieur le Président du Comité  
d'audit du CERSA***  
**Lomé - Togo**

**Objet** : Transmission de rapport de contrôle.

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons par la présente, notre rapport de contrôle au titre de nos travaux comptant pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.



**Gbétondji Michel GNIMASSOUN**  
Personne Ressource en Audit Interne

## **1. INTRODUCTION**

Dans le cadre des Centres d'Excellence d'Afrique (CEA) initiés par la Banque mondiale pour combler les besoins de compétences et de connaissances en sciences et technologies en Afrique de l'Ouest et du Centre, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) des financements pour des centres de l'Université de Lomé.

Ainsi, depuis le 07 mai 2020, le Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires de l'Université de Lomé a commencé la mise en œuvre du **deuxième projet des Centres d'excellence de l'enseignement supérieur africain pour l'impact sur le développement (IDA Crédit 6512-TG / IDA Grant D536)**.

Les bénéficiaires sont les doctorants, les étudiants en master, les professionnels de la filière aviaire, les enseignants chercheurs et le secteur privé.

Parmi les organes de gouvernance de ces centres, il y a le Comité d'audit qui a pour mission de recommander, régulièrement, les audits internes et externes, d'examiner et valider les rapports d'audits et ; d'évaluer et de valider la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre des missions d'audits. C'est conformément à ces missions que nous avons été mandaté pour conduire une mission d'audit interne au CERSA IMPACT. Nous avons procédé à l'évaluation du dispositif de contrôle interne, à l'appréciation de la mise en œuvre des missions d'audits antérieures et du respect des conditions restrictives prévue dans l'accord de financement et dans les documents du projet.

## **1. OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'objectif de nos travaux a été de nous assurer de la production et de la cohérence des différents documents à soumettre pour satisfaire les indicateurs.

## **2. ETENDU DE NOS TRAVAUX**

Nos travaux couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024.

## **3. FAITS MARQUANT DU SEMESTRE**

Le CERSA a soumis le 14 juin 2024 deux (02) demandes de remboursement desdits fonds sur le don (DRF14-CERSA2) et le crédit (DRF15-CERSA2) respectivement DTS 197 586 et 709 120 EUR.

Malheureusement la DRF 15 -CERSA 2 a été rejetée par la Direction de la Dette Publique et du Financement (DDPF) pour insuffisance de disponibilité de la ligne budgétaire du centre. En effet, le plafond de décaissement autorisé par la loi des finances 2024 pour le crédit IDA 6512-TG pour le CERSA est de 250 000 000 XOF. La demande a été reprise pour EUR 380 040 et les fonds sont remboursés.

Le reliquat (329 080 EUR) sera resoumis pour décaissement après le collectif budgétaire au second semestre 2024 (prévision fin octobre 2024).

## **4. DEROULEMENT DE LA MISSION**

La mission s'est déroulée à la direction du CERSA dans le respect des normes éditées par l'IIA (Institute of Internal Auditors).

Ce travail nous a permis de nous assurer de ce qui suit :

### **4.1. RLD 6.1: Rapports financiers réguliers**

Le rapport intérimaire financier (RIF) au 30 juin 2024 est produit et publié sur le site internet du CERSA ([www.cersa-togo.org](http://www.cersa-togo.org))

### **4.2. RLD 6.2: Contrôle institutionnel de la gestion financière**

L'unité d'audit a diligenté sa mission d'audit pour le compte du premier semestre 2024 et le rapport est disponible.

Par ailleurs, le rapport de l'auditeur externe est disponible et publié dans le délai imparti.

#### **4.3. RLD 6.3 Transparence en ligne des dépenses du CEA**

Le centre a publié tous les rapports sur le site [www.cersa-togo.org](http://www.cersa-togo.org).

#### **5. CONCLUSION**

Nous exprimons toute notre gratitude à la direction générale du CERSA pour la disponibilité et la collaboration.